

Communiqué de presse

Rentrée politique de la Fédération des CPAS wallons

Quelle place pour les CPAS dans l'accord de Gouvernement régional ?

Ce mardi 26 septembre, la Fédération des CPAS wallons faisait sa rentrée politique. Dans un contexte de renouvellement du Gouvernement régional, cette rentrée était l'occasion de faire le point sur la place réservée aux politiques sociales locales par la nouvelle majorité régionale. La Fédération des CPAS, par les voix de son Président Luc VANDORMAEL, et de ses trois Vice-Présidents a fait l'exercice de passer en revue la Déclaration de Politique Régionale de manière à mettre en exergue leurs propositions.

Les CPAS doivent faire face à une augmentation continue et importante de leur public. Entre 1999 et 2015, une augmentation de 32 % des bénéficiaires du Revenu d'Intégration et de l'Aide sociale Equivalente a été observée, portant le nombre de bénéficiaires de 72 875 bénéficiaires à 96 214.

Ces dernières années, les CPAS ont accentué leur rôle moteur dans la mise à l'emploi des personnes précarisées. Les chiffres démontrent un passage de 3 756 personnes mises à l'emploi par les CPAS en 1999, à 9 608 personnes en 2014, soit une augmentation de 156 %.

Les CPAS font également face depuis quelques années à une augmentation très importante du public étudiant. En 2016, 13 486 étudiants ont été aidés par un CPAS wallon, contre 4 533 en 2003. Soit une croissance de 197 %. Cette situation constitue une charge financière importante pour les CPAS, mais également un investissement dans l'avenir. Les études constituent en effet la meilleure voie vers une insertion professionnelle durable.

Ce rôle de rebond des CPAS est enfin mis en évidence au travers des chiffres qui illustrent la durée d'aide. En effet, contrairement aux idées reçues, 50 % des personnes bénéficient de l'aide du CPAS pendant moins de 6 mois et 85 % pendant moins de 21 mois.

Au travers de ces quelques chiffres illustratifs, il est démontré que les CPAS contribuent de manière essentielle au développement socio-économique de la Région.

Ces chiffres démontrent aussi qu'une politique de mise à l'emploi des publics fragilisés, aussi ambitieuse soit elle, ne règlera pas complètement les problèmes de pauvreté. Dans ce sens, la Fédération des CPAS rappelle que pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, les politiques sociales de maintien de la dignité humaine pour tous doivent continuer à être développées. En ce compris le relèvement du montant du revenu d'intégration au niveau du seuil de pauvreté. Rappelons que le RI isolé est de 10 712,38 €/an alors que le seuil de pauvreté se situe à 13 377 €. Vivre avec si peu relève du tour de force pour ces personnes et pour les institutions qui leur viennent en aide.

Considérant ce qui précède, la Fédération des CPAS a pris connaissance de l'accord de Gouvernement et souhaite insister sur quelques priorités :

1. Nécessité et urgence de faire aboutir les réformes du Pacte pour l'emploi

Les réformes relatives aux emplois APE et articles 60/ 61 sont essentielles pour les pouvoirs locaux. La Fédération insiste pour que ces dernières puissent aboutir dans les plus brefs délais.

2. Faire face au défi de la vieillesse

L'évolution démographique que connaît notre société n'est plus une surprise pour personne. Les CPAS constituent la première ligne pour faire face au vieillissement de la population. A cet égard, la Fédération salue la poursuite du plan « Papy boom » et insiste, d'une part sur l'importance du secteur non-marchand dans les investissements en maison de repos et maison de repos et de soins, et d'autre part sur la nécessité de faire aboutir la réflexion sur l'assurance autonomie.

3. Participer à l'accueil des personnes étrangères

La Fédération des CPAS rappelle la nécessité de renforcer le parcours d'intégration et de le rendre accessible à toute personne qui en fait la demande.

4. Garantir un logement décent pour les plus démunis

Le logement est un préalable à toute autre démarche de construction de vie. A cet effet, la Fédération des CPAS insiste pour que les logements publics soient rendus plus accessibles au public le plus précarisé (par exemple par la révision du plafond des loyers) et pour une garantie accrue des logements de type « logement d'urgence ». Les primes ADEL devraient par ailleurs être étendues.

5. Lutter contre la précarité énergétique

Les CPAS sont confrontés quotidiennement à des personnes en situation de précarité énergétique. Cette situation est souvent le point de départ de situations d'endettement et « d'effets boule de neige », qui aggravent les situations personnelles.

Aussi, les CPAS plaident le maintien du dispositif des Plans d'Action Préventive pour l'Energie (PAPE), le renforcement du dispositif « Tuteurs Energie » et des primes MEBAR.

6. Réfléchir et encadrer les synergies sur les services support entre communes et CPAS

La Fédération des CPAS est ouverte à toute réflexion relative aux synergies entre commune et CPAS. Elle tient toutefois à rappeler certains fondements de base :

- Le maintien voire l'amplification du rôle social des CPAS ;
- L'importance d'une méthodologie et d'un encadrement des synergies envisagées, avec la Fédération des CPAS ;
- L'encouragement aux synergies entre CPAS.

Annexes :

- Note intégrale « Rentrée politique de la Fédération des CPAS wallons : Quelle place pour les CPAS dans l'accord du Gouvernement régional ? »
- Power point de la conférence de presse

Contact : Alain VAESSEN, Directeur général de la Fédération des CPAS de l'UVCW
(0495/ 933 163 ou alv@uvcw.be)